Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260407-D2026_40-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
7 avril 2026 à 20 heures

Le 7 avril 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 31 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – A. MOUISEL – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. DESENDER

2026-40 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU POINT ACCUEIL EMPLOI SUD EST 35

La commune est membre du Point accueil emploi sud-est 35. Ce PAE regroupe les communes de Chantepie, Corps-Nuds, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche et Nouvoitou.
Conformément aux statuts de l'association gestionnaire du PAE Sud-Est 35, en plus du Maire membre de droit, 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant de la commune sont désignés par le Conseil Municipal.

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'association intercommunale portant le PAE sud-est 35,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE les élu.es suivant.es représentants de la commune au sein du Point accueil emploi sud-est 35 :**

Représentants titulaires	Représentant suppléant
1 – S. LEMOND **2 – V. THIERRY**	**1- D. GARCIA**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance
Sabine DESENDER

Le Maire,
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-&-VILAINE)